

TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE NORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA COURONNE NORD (TPÉCN), TENUE LE MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019, AU CENTRE CULTUREL DU DOMAINE-VERT NORD, MIRABEL

Étaient présents à la séance :

- Mme Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, préfète de la MRC de L'Assomption, membre du CA de l'ARTM et présidente de la TPÉCN
- Mme Marlene Cordato, mairesse de Boisbriand et membre du Conseil de la CMM
- Mme Sylvie Surprenant, mairesse de Sainte-Thérèse et membre du CA de Montréal International
- M. Jean Bouchard, maire de Mirabel et membre du CA d'exo
- M. Pierre Charron, maire de Saint-Eustache et représentant des MRC de Deux-Montagnes et de Mirabel au Conseil de la CMM
- M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes et préfet de la MRC de Deux-Montagnes
- M. Richard Perreault, maire de Blainville, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et membre du CA d'exo
- M. Marc-André Plante, maire de Terrebonne et membre du CA d'exo
- M. Guillaume Tremblay, maire de Mascouche et préfet de la MRC Les Moulins

Ainsi que :

- M. Claude Robichaud, directeur général, MRC Les Moulins
- M. Danny Franche, attaché aux dossiers supralocaux, Ville de Mascouche
- M. Donald Longuépée, conseiller aux dossiers métropolitains, Ville de Repentigny
- M. Dominic Noiseux, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, Ville de Mirabel

Absents pour cause :

- M. Normand Grenier, maire de Charlemagne et membre du CA d'exo
- M. Jeffrey Bouchard, directeur général, MRC de L'Assomption
- M. Jean-Louis Blanchette directeur général par intérim, MRC de Deux-Montagnes
- M. Kamal El-Batal, directeur général, MRC Thérèse-De Blainville

Secrétaire : Yves Phaneuf, coordonnateur TPÉCN

RÉSOLUTION CONCERNANT LA TARIFICATION POUR L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

ATTENDU QUE le Cosmodôme offre un rabais aux visiteurs qui détiennent la carte Avantages Laval, laquelle est gratuite pour les résidents et payante pour les non-résidents;

ATTENDU QUE les équipements d'Espace pour la vie accordent un rabais aux détenteurs de la carte Accès Montréal, laquelle est accessible aux personnes domiciliées à Montréal seulement;

ATTENDU QUE pour plusieurs citoyens de la région métropolitaine, le tarif d'entrée est le même que pour les visiteurs en provenance de l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal et ce, même si leur municipalité assume une part du déficit d'exploitation de ces équipements;

ATTENDU QUE cette question a été étudiée dans un rapport de la Commission du développement économique datant de 2016 et dans lequel la Commission du développement économique recommandait au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal de mener des analyses quant à l'opportunité d'établir une tarification métropolitaine;

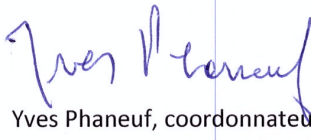
ATTENDU QUE la résolution CE16-245 adoptée le 28 octobre 2016 par comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal mandait le directeur général d'analyser l'opportunité d'établir une tarification métropolitaine pour les visiteurs des équipements existants;

ATTENDU QUE la modification à la tarification des équipements métropolitains, qui est déjà très complexe, doit être analysée avec soin, et qu'il n'est pas souhaitable que la modification à la tarification ait un impact négatif sur la fréquentation des équipements et sur le déficit d'exploitation à la charge des villes hôtes;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

De demander à la Communauté métropolitaine de Montréal de relancer les travaux afin d'étudier la faisabilité et l'opportunité d'établir une tarification métropolitaine permettant à l'ensemble des personnes qui résident sur le territoire métropolitain d'avoir droit à un tarif préférentiel pour l'accès à aux équipements métropolitains de la Communauté métropolitaine de Montréal;

De transmettre copie de cette résolution au directeur général de la Communauté métropolitaine de Montréal.



Yves Phaneuf, coordonnateur de la TPÉCN